

# NOUS, VOUS, ELLES... LA CAF DE L'HÉRAULT AUX CÔTÉS DU CHU ET DU CIDFF, INSTITUTIONS ET ASSOCIATIONS POUR VENIR EN AIDE AUX FEMMES

Lundi 25 novembre 2024 à 13h - Amphithéâtre Lapeyronie - Rendez-vous à 12h50 devant l'hôpital Lapeyronie à Montpellier

À l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la Caf de l'Hérault se joint au CHU de Montpellier, à la Maison des femmes de Montpellier et aux nombreux partenaires du territoire pour soutenir les femmes victimes de violences.

La Caf de l'Hérault souhaite mettre en avant son engagement continu auprès des femmes, 365 jours par an, à travers des initiatives et services quotidiens ainsi que des soutiens aux partenaires. Elle soutient notamment la Maison des femmes Agnès Mc Laren en partenariat avec le CHU de Montpellier et le CIDFF offre un accompagnement pluridisciplinaire, incluant un volet social. (Cette Maison des femmes a bénéficié d'un soutien de la Caf de 50 000€ pour sa rénovation en 2024).

L'objectif de ce travail collaboratif est de faciliter l'accès aux dispositifs disponibles pour les femmes victimes de violences : aide d'urgence pour les personnes subissant des violences conjugales (AVVC), accompagnement par un travailleur social, intermédiation financière pour le paiement des pensions alimentaires (Aripa),...

La Caf de l'Hérault participe également activement à la prévention et à l'information via la Maison des Femmes. Thierry Mathieu, Directeur de la Caf de l'Hérault et Claire Narang, Directrice adjointe de la Caf de l'Hérault, en charge des services aux allocataires et partenaires, interviendront lors de la première édition des dialogues de la Maison des Femmes ce lundi 25 novembre à 14h au CHU.

## ÊTRE AUX CÔTÉS DES FEMMES FACE AUX ALÉAS DE LA VIE

La Caf de l'Hérault propose un large panel de dispositifs, qui ne sont pas exclusivement réservés aux femmes, mais qui en sont les principales bénéficiaires.

> **Face aux violences conjugales** : depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2023, la Caf propose une aide d'urgence pour les personnes subissant des violences conjugales (AVVC). Cette nouvelle aide financière, leur permet de s'éloigner physiquement de l'auteur des violences et de faire face aux dépenses immédiates.

Depuis sa mise en place, 855 demandes d'AVVC ont été traitées dans un délai de 3,2 jours. Les paiements réalisés pour un montant moyen de 875€ par bénéficiaire.

Chaque année, la Caf de l'Hérault soutient les associations et partenaires mobilisés pour la lutte contre les violences conjugales et l'accompagnement des publics à hauteur **de plus de 323 870€ par an.**

12 partenaires déployant des accompagnements portés par des professionnels qualifiés (L'AMAC, le CIDFF, Via voltaire, le CCAS Montpellier, le CHRS Bouissonade, CICADE, l'EPE34, Terre contact, l'Université Paul Valéry, STEFI, l'amicale du nid, l'AERS et Bédarieux Savate Boxe) sont ainsi soutenus par la Caf dans la réalisation d'actions diverses et complémentaires telles que l'accompagnement social et psychologiques des femmes et des enfants victimes, accueil de jour, prévention des violences au sein du couple, parcours vers l'emploi...

La Caf de l'Hérault cofinance également les 8 réseaux interprofessionnels «VIF» dédiés à la lutte contre les violences faites aux femmes. Ces réseaux, composés de professionnels du social, du médico-social, du juridique, du monde associatif et de représentants institutionnels, œuvrent pour l'émancipation des femmes en mettant en place des droits sociaux en urgence (financement Caf de 4 000€ chacun soit 32 000€ au total).

Au regard de la forte implication de la Caf de l'Hérault sur cette thématique, le Préfet de l'Hérault lui a confié en 2022 la mission d'animer un partenariat pour construire des actions de prévention des violences conjugales à destination des Relais petite enfance et des assistant.es maternel.les. La Caf a également été partie prenante dans la mise en place de l'Observatoire des violences faites aux femmes (La Caf verse 18 300€ pour financer l'observatoire, avec l'État et le Conseil départemental qui abondent la même somme).

En mars 2024, la Caf de l'Hérault a signé, sur proposition de l'état, une nouvelle convention inédite sur l'accès et le maintien des femmes victimes dans le logement. Dans ce cadre, la Caf met à disposition son « parcours séparation », qui ouvre droit aux victimes à un accompagnement social et un rendez-vous administratif d'accès aux droits.

> **Face aux difficultés de recouvrement des pensions alimentaires** : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, si une femme est séparée ou en cours de séparation, la Caf peut servir d'intermédiaire et aider dans les démarches de fixation, de versement et/ou de recouvrement de la pension alimentaire.

> **Face aux défis de la parentalité** : un accompagnement social est proposé aux mères, notamment dans un contexte de violences conjugales, pour appréhender au mieux la nouvelle structure familiale afin d'accéder à un cadre sécurisant pour les femmes accompagnées et leurs enfants. Les familles peuvent également se voir proposer un soutien temporaire à domicile pour faciliter la gestion du quotidien (aide à domicile par exemple)